

Centre
de services scolaire
de Portneuf

Québec 

École de la Morelle
410, rue de l'Aréna
Saint-Ubalde (Québec), G0A 4L0
Tél.: 418-277-2160
epmo@cssportneuf.gouv.qc.ca



É c o l e
LA MORELLE

Document aux parents 2023-2024

“Je suis le moteur de mes réussites”.

HORAIRE ET COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI	
Entrée des élèves	7h55	Entrée des élèves	12h35
Début des cours	8h	Début des cours	12h40
Récréation	10h01 à 10h21	Récréation	13h51 à 14h11
Fin des cours	11h15	Fin des cours	15h05
Départ des élèves	11h20	Départ des autobus	15h10

**Notez qu'il y a de la surveillance dans la cour de l'école à partir de 7h55 le matin et de 12h35 le midi.
En dehors de cet horaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents.**

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8h à 11h20** et de **12h35 à 15h10**.

POUR NOUS REJOINDRE:

Téléphone : 418-277-2160 poste 2160

Courriel : epmo@cssportneuf.gouv.qc.ca

Site Web de l'école:

Vous êtes invités à visiter le site Web de l'école de la Morelle. Tout au long de l'année, nous y consignerons plusieurs informations importantes ainsi qu'un suivi sur les activités vécues par les élèves. Ce site est notre allié afin de bien vous informer sur la vie scolaire de votre enfant! Bonne visite! <https://cssportneuf.gouv.qc.ca/ecoles/morelle/>

POUR JOINDRE LA DIRECTION:

Si vous désirez rejoindre la direction de l'école, Josianne Matte, nous vous demandons de laisser un message à Chantale Germain au 418-277-2160 poste 2160 ou par courriel cgermain@cssportneuf.gouv.qc.ca . Elle pourra transférer votre message à la direction.

VISITE À L'ÉCOLE:

Tout visiteur doit se présenter au secrétariat à son arrivée à l'école. Il n'est pas possible de se rendre directement en classe alors qu'un enseignant a en charge son groupe d'élèves.

**Merci pour votre compréhension
et votre habituelle collaboration!**

PROJET ÉDUCATIF

Notre mission :

À l'école de la Morelle, notre mission est *d'offrir un milieu éducatif accueillant, stimulant, engageant et sécuritaire afin de développer le plein potentiel de nos élèves dans le respect de l'environnement.* Elle est également en lien avec les principaux enjeux identifiés par l'école :

- La réussite de tous les élèves;
- Le bien-être physique et psychologique des élèves.

Voici nos trois orientations :

- ✓ Augmenter les compétences en littératie;
- ✓ Augmenter les compétences en mathématiques;
- ✓ Favoriser l'adoption de comportements positifs à l'intérieur d'un milieu de vie sain, bienveillant et sécuritaire.

Nos valeurs :

Les valeurs de l'école imprègnent les actions des intervenants et des élèves. Elles permettent de soutenir la mission dans les comportements au quotidien. Nous débutons l'année avec cette valeur qui nous tient vraiment à cœur soit le respect! Au mois d'octobre (et tout au long de l'année), nous travaillerons cette valeur et des défis seront lancés aux élèves! D'autres valeurs seront naturellement aussi travaillées tout au long de l'année.



MEMBRES DU PERSONNEL

ANNÉE 2023-2024

Frédérique Tremblay	Enseignante préscolaire 4 ans (10 élèves)
Michelle Dupéré	Enseignante préscolaire 5 ans (8 élèves)
Annie Van Den Broek	Enseignante 1 ^{re} -2 ^e année (12 élèves)
Noémie Harvey	Enseignante 2 ^e - 3 ^e année (17 élèves)
Mélanie Perron	Enseignant en 3 ^e -4 ^e année (21 élèves)
Caroline Marquis	Enseignant 5 ^e - 6 ^e année (16 élèves)
Vanessa Crête	Enseignante en anglais
Dominic Beaupré	Enseignant en éducation physique
Pascal Julien	Enseignant en musique
Amélie Bracquemont	Orthopédagogue (40%)
Faërie Gérin-Lajoie Ferland	Orthopédagogue (20%) et enseignante allègements 3 ^e -4 ^e et 5 ^e -6 ^e
Justine Bédard	T.E.S.
Rosalie Lehouillier	T.E.S.
Sara Paquin	P.E.H. et éducatrice au service de garde
Karine Bureau	Orthophoniste
Mélissa Roy	T.E.S. en stimulation langagière
Nicole Devault	Psychologue
Cynthia Tessier	Infirmière du CLSC
Pascal Bertrand	Concierge
Guylaine Rivard	Responsable du service de garde
Chantal Tessier	Éducatrice au service de garde et T.E.S.
Chantale Germain	Secrétaire d'école
Josianne Matte	Directrice

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est composé d'un nombre égal de parents et de membres du personnel auxquels s'ajoutent deux représentants de la communauté. C'est lors de l'assemblée générale des parents qu'il y a comblement des postes vacants.

<ul style="list-style-type: none">▪ Parents : Valérie Côté Émilie Jacob Joanie Lépine Johannie Ouellet	<ul style="list-style-type: none">▪ Enseignants : Madame Caroline Marquis Madame Annie Van Den Broek
<ul style="list-style-type: none">▪ Membre de la communauté : Joanie Paquet	<ul style="list-style-type: none">▪ Personnel de soutien: Madame Chantale Germain Madame Guylaine Rivard
	<ul style="list-style-type: none">▪ Directeur : Madame Josianne Matte

Les principales fonctions de ce comité :

- Approuver les grandes orientations éducatives de l'établissement ;
- Approuver les mesures d'encadrement des élèves ;
- Approuver les services extrascolaires et les services à la communauté.

Le conseil d'établissement prend des décisions importantes reliées à la vie de l'école. La gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la direction pédagogique relèvent de la direction d'école. La direction assiste à toutes les réunions.

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

Le mandat de ce comité est de promouvoir dans l'école la participation des parents dans la réalisation du projet éducatif et de favoriser par le fait même la réussite du plus grand nombre d'élèves. Ces parents bénévoles jouent un rôle essentiel de support aux activités de l'école préalablement approuvées par le conseil d'établissement. Leur disponibilité est précieuse et appréciée!

Vous recevrez, par courriel, un sondage à savoir si vous désirez faire partie de ce comité.

MESURES DE SECURITE ET ENCADREMENT DES ELEVES

L'école est un milieu de vie qui assure aux enfants un environnement sécuritaire et favorable à leur épanouissement. Chaque élève qui nous est confié est en présence d'un adulte responsable en tout temps, que ce soit en classe ou lors des récréations. Plusieurs règles liées à l'encadrement des élèves sont aussi en place. Elles ont toutes pour but :

- ✓ **d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent notre école;**
- ✓ **de maintenir un climat propice aux apprentissages ;**
- ✓ **de permettre à tout le personnel de poser des interventions concertées.**

RÈGLES DE VIE :

Au début de l'année scolaire, nous remettons à chaque élève les règles de vie de l'école. Dans une école, les règles de vie, c'est un peu comme le « **code de la route** »: cela précise ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Le respect des règles de vie de l'école favorise les relations harmonieuses entre toutes les personnes de l'école. C'est une clé importante à la réussite scolaire et aussi à l'apprentissage de la vie en société.

Comme dans toute société, le non-respect des règles entraîne des conséquences. **C'est l'adulte qui, en fonction de la situation, convient d'une conséquence avec l'élève. Le but de la conséquence est de venir en aide à l'élève pour qu'il puisse réparer son geste et améliorer son comportement.**

RÈGLES	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ATTENDUS
Je respecte les autres dans mes paroles et mes gestes	<ul style="list-style-type: none">▪ J'utilise un langage poli et respectueux;▪ Mes gestes sont gentils envers tous, j'évite la bousculade;▪ Je réponds poliment et j'accepte les consignes sans répliquer;▪ Je m'interdis toutes formes de violence : bataille, menace, intimidation, etc.;▪ Je laisse à la maison, tout objet dangereux ou illégal : canif, allumettes, etc.
Je circule calmement et de façon sécuritaire en tout temps	<ul style="list-style-type: none">▪ Je circule dans l'école sans faire de bruit inutile;▪ Je marche au lieu de courir;▪ Je descends et je monte les marches une par une.
Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition	<ul style="list-style-type: none">▪ Je prends soin des jeux mis à ma disposition;▪ Je garde propres les locaux de mon école;▪ Je prends soin du matériel scolaire et des livres de bibliothèque;▪ J'utilise les ordinateurs avec le plus grand soin possible.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE :

La surveillance des élèves est assurée aux périodes d'accueil, de récréation et de sortie. **Ainsi, aucun enfant ne doit arriver avant les heures d'accueil (7h55 et 12h35) ni demeurer sur la cour de l'école après les heures de sortie (11h20 et 15h10). Merci de respecter cet horaire! Voici l'organisation de l'arrivée et de la sortie des élèves :**

Arrivée des élèves

Voici les procédures d'entrées des élèves :

7h55 : Arrivée des autobus à l'avant de l'école et débarquement des élèves. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe.

7h55 : Arrivée des élèves en auto et à pied sur le coin de l'école. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe. Il est recommandé que les parents aillent reconduire leur enfant sur le coin de l'école.

12h35 : Arrivée des élèves en auto et à pied sur le coin de l'école. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe. Il est recommandé que les parents aillent reconduire leur enfant sur le coin de l'école.

Sortie des élèves

11h15 : Nous demandons aux parents de se stationner **dans le stationnement devant l'aréna**. Les enfants sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers les voitures.

15h05: Les autobus se stationneront vis-à-vis le terrain de basketball sur le côté de l'école. Les enfants sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers les autobus.

15h05 : Nous demandons aux parents en voiture de se stationner **dans le stationnement devant l'aréna**. Les enfants qui partent en auto ou marcheurs sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers ce stationnement.

Un surveillant vous donnera le signal pour quitter de manière sécuritaire lorsque tous les enfants seront dans les voitures (et dans l'autobus à 15h10).

Ne pas quitter avant d'avoir l'autorisation du surveillant.

La sécurité de tous nous tient à cœur!

Merci pour votre habituelle collaboration.



EN DEHORS DES PÉRIODES DE SURVEILLANCE, LA RESPONSABILITÉ RELÈVE DES PARENTS.

Nous demandons votre collaboration pour que les enfants n'arrivent pas trop tôt à l'école. Ces périodes sont souvent propices à différents conflits. Merci pour votre habituelle collaboration!

Attacher son chien

Toujours dans le but d'assurer la sécurité de tous, les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics.

BICYCLETTES :

L'élève qui vient à l'école à bicyclette doit la ranger, dès son arrivée, sur les supports prévus à cet effet. En aucun temps, les élèves utilisent leur bicyclette ou celle des autres dans la cour de l'école durant l'horaire scolaire.

L'école ne peut être tenue responsable de bris ou de vol des bicyclettes utilisées et rangées à l'école. Par contre, si nous sommes témoins d'un geste de vandalisme pendant les périodes de surveillance, le règlement de l'école s'applique. Il y a réparation et les parents de l'élève fautif sont informés de la situation et assument les frais encourus.



TRANSPORT SCOLAIRE :

Seuls les élèves inscrits sur les trajets seront acceptés. **Aucun laissez-passer quotidien ne pourra être émis pour l'utilisation du transport scolaire. Donc, un enfant ne pourra utiliser un autre transport que le sien pour se rendre à une adresse différente de la maison. L'élève devra prendre le même véhicule en tout temps.** Les élèves doivent suivre en tout temps la réglementation du transport scolaire du Centre de services scolaire de Portneuf. Une copie des règlements du transport est disponible sur le site web suivant : www.cssportneuf.gouv.qc.ca

Un élève qui marche habituellement ne peut pas prendre l'autobus occasionnellement pour aller chez une gardienne, des amis ou un membre de la parenté.

NOTE : En respect avec le Code de la sécurité routière, il est strictement interdit de transporter des objets dépassants 23 X 40 X 55 cm, ou des objets coupants ou tranchants (ex. : patins à lames) sauf s'ils sont placés dans un bagage à main fermé.

POUR AVOIR LES DÉTAILS DES HEURES ET TRAJETS DE TRANSPORT POUR VOTRE ENFANT, VOUS POUVEZ CONSULTER L'OUTIL "TROUVER MON AUTOBUS" :

[HTTPS://WWW1.CSPORTNEUF.QC.CA/COORD_TRANSP/COORDONNEESTRANSP.ASP](https://www1.cSPORTNEUF.QC.CA/COORD_TRANSP/COORDONNEESTRANSP.ASP)

**POUR TOUTE AUTRE QUESTION EN LIEN
AVEC LE TRANSPORT SCOLAIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMMUNIQUER AVEC
JACQUES BENOIT AU 418-277-2972 OU AU 418-268-8271 OU
AU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE transport@cssportneuf.gouv.qc.ca**

ABSENCES DES ÉLÈVES :

La fréquentation scolaire est une obligation et les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation. Si l'absence est prévue, en aviser l'enseignant(e) par un petit mot. Pour les communications écrites avec l'école, il est très important d'y indiquer la date de votre message.

Si l'absence est non prévue, **la signaler immédiatement à l'école**, sur la boîte vocale et ce pour les absences du matin et de l'après-midi. Nous demandons **de mentionner la raison de l'absence** et la durée si elle est connue.

Il est également possible de consigner l'absence de votre enfant via Mozaïk portail parent. Vous recevrez la démarche par courriel.

Pour les absences anormales répétées d'élèves, la direction doit prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation. Et en cas de non-collaboration de la famille, un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse doit être fait.

RÉCRÉATIONS :

Durant les récréations, les élèves participent aux activités extérieures de leur choix. Parfois, des activités sont organisées et choisies par leur groupe respectif. Exceptionnellement et uniquement pour des raisons de santé, les élèves pourront demeurer à l'intérieur si les parents en fournissent les motifs par écrit à l'école. En cas de pluie, froid intense (-27 et moins) ou Épisode de chaleur : La température atteint 30 °C **ET** le facteur humidex est de 40 **ET** ces deux conditions durent pendant au moins une heure., les élèves demeurent à l'intérieur de l'école et participent à des activités dans les classes ou selon les disponibilités des locaux.



JEUX À L'ÉCOLE:

Nous demandons aux élèves de laisser à la maison les jeux (Ex. : balles, jeux électroniques, Ipad, gadgets de toutes sortes). Ces articles sont souvent prétextes à des conflits entre les enfants. De plus, ils peuvent être l'objet de bris, de vol ou occasionner des accidents. De tels objets seront confisqués par les enseignants si un simple avertissement ne suffisait pas.

Toutefois, si un enseignant organise une activité spéciale, il peut arriver qu'on autorise aux enfants d'apporter un objet quelconque. L'enseignant vous informera de la tenue de cette activité par écrit.

UTILISATION DU TÉLÉPHONE :

Pour une **raison valable** et avec l'autorisation de leur enseignant(e), les enfants peuvent utiliser le téléphone de l'école.

TENUE VESTIMENTAIRE:

Les élèves se présentent à l'école :

- ✓ Dans une tenue propre, non provocatrice et cheveux coiffés;
- ✓ Les bottes pour l'extérieur ainsi que les casquettes, les tuques et les lunettes fumées sont interdits en classe;
- ✓ À l'intérieur, l'élève doit porter des souliers, des sandales ou des espadrilles ; on ne peut pas circuler en pantoufles, ni en chaussettes. À l'extérieur, nous demandons le port d'espadrilles pour des raisons de sécurité. Les sandales bien attachées à la cheville sont tolérées.
- ✓ Les chandails doivent couvrir les épaules et le dos; les camisoles à fines bretelles ne sont pas acceptées. Le chandail doit toujours rejoindre le pantalon ou la jupe (pas de bedaine...);
- ✓ Le maquillage et le parfum sont interdits;
- ✓ Le bermuda est accepté mais pas le « short ».

Si un élève portait des vêtements jugés inadéquats, un membre du personnel le rencontrera, jugera de la situation et lui demandera de porter des vêtements adéquats. Les parents en seront informés.



CHAUSSURES

Afin de garder les locaux de notre école propres, nous demandons aux élèves d'avoir deux paires de chaussures (qui ne marquent pas les planchers). Une paire est utilisée à l'intérieur (en classe et pour les cours d'éducation physique) alors que l'autre sera utilisée à l'extérieur.

TENUE VESTIMENTAIRE POUR LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ:

Les élèves doivent porter, en tout temps, un costume adéquat autre que les vêtements portés en classe (short, t-shirt avec manches, bas et espadrilles) pour le cours d'éducation physique. Ils devront enlever tout bijou pouvant causer des blessures. Les cheveux longs doivent être attachés.

COLLATIONS ET LES BOÎTES À LUNCH :

Pour des raisons d'équilibre alimentaire, les sucreries, les croustilles, les boissons gazeuses ne sont pas autorisées lors des dîners à l'école, sauf s'il y a une activité spéciale qui le permet. Nous suggérons fortement aux élèves d'apporter une collation à l'école. **Les fruits, les légumes, les produits laitiers et le jus non-sucré sont fortement recommandés.** Apporter un léger goûter permet de faire le plein d'énergie et d'être plus concentré jusqu'à la fin de la demi-journée.

Les aliments qui contiennent des arachides, des noix et des amandes sont défendus en tout temps à cause des allergies. Et la gomme est interdite à l'école!

Grâce au Club des petits déjeuners, à chaque matin, nous pouvons offrir une collation santé à tous les élèves. Si votre enfant veut prendre une collation en après-midi, nous vous demandons donc de la lui fournir. Cette année, Carolane Denis et Oriana Morales sont les responsables des collations, en collaboration avec le Club des petits déjeuners.


Campagne de promotion « Les collations pour l'école » : En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux de vous présenter la campagne de promotion « **Les collations pour l'école** ». Cette campagne souhaite :

- ✓ Promouvoir de saines habitudes alimentaires;
- ✓ Favoriser la réussite scolaire;
- ✓ Aider votre enfant à grandir en santé.

Voici un **feuilleton d'information** incluant des suggestions de collations nutritives. De plus, tout au long de l'année scolaire, nous vous partagerons de l'information. Ensemble, aidons les enfants à développer de saines habitudes alimentaires pour grandir en santé!

Les collations pour l'école

Idées de collations:



Raisins

+


Fromage


Carotte

+


Hummus


Œuf cuit dur

+


Céleri


Muffin maison

+


Yogourt

Respecter la faim de l'enfant
Sa faim peut changer d'une journée et d'une collation à une autre.

Planifier les collations
Questionnez votre enfant sur ses goûts et son appétit. Faites une liste de ses 10 à 15 collations préférées.


Conserver les aliments
Utilisez un bloc réfrigérant (*Ice Pak*) pour garder les aliments au frais.

Utilisez des contenants faciles à ouvrir, réutilisables ou recyclables.

Discuter des allergies alimentaires
Parlez à votre enfant des allergies et dites-lui de ne pas partager ses collations.

2

minutes au moins
2 fois par jour



Quand j'ai soif, je bois de l'eau!

Après la collation, rincer sa bouche avec de l'eau pour diminuer le risque de carie.

Sans arachides et sans noix

Suggestions de légumes et de fruits:
Banane, bleuet, brocoli, carotte, céleri, champignon, chou-fleur, clémentine, concombre, courgette, fraise, framboise, haricot, melon, mûre, orange, pêche, poire, poivron, pomme, raisin, tomate cerise, salade de fruits, compote de fruits non sucrée, fruits en conserve sans sucre ajouté, etc.

Suggestions d'aliments avec des protéines:
Fromage, œuf cuit dur, trempette à base de légumineuses (ex. hummus) ou de tofu, légumineuses (ex. fèves de soya/edamame, pois chiches grillés), lait, yogourt, boisson de soya.

Suggestions d'aliments avec des grains entiers:
Bagel, craquelins, muffin maison, pain, mini naan, mini pita, galette maison, céréales sèches à grains entiers.

Ce document a été adapté par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et est fortement inspiré du document Idées de collations saines à l'école du CIUSSS de la Montérégie-Est.

Québec

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Au primaire, les activités parascolaires physiques et sportives se poursuivent. Certaines activités parascolaires sont proposées aux enfants sur l'heure du dîner ou après l'école. Une offre a été envoyée aux élèves de 3^e-4^e et 5^e-6^e année – basketball sur l'heure du dîner. Nous sommes convaincus qu'elles contribuent à développer le sentiment d'appartenance à l'école de La Morelle. Organisées par le personnel de l'école, le service des loisirs de la municipalité et par la direction, elles ne représentent aucune obligation de votre part. Lorsqu'il y a des coûts, ces activités sont défrayées par les parents. Les réfrigérateurs sont réservés aux élèves utilisateurs du service de garde. Si votre enfant participe aux activités parascolaires et qu'il a besoin d'apporter un dîner froid, nous vous conseillons de mettre un pack de glace dans sa boîte à lunch et de le laisser à son casier. Merci pour votre précieuse collaboration!

ACTIVITÉS ET SORTIES :

À l'école de la Morelle, nous sommes convaincus de l'importance d'organiser des sorties pour les élèves. Puisque ces activités se déroulent sur le temps scolaire, elles sont sous la responsabilité de l'enseignant d'abord.

Sans être obligatoires, ces activités visent plusieurs objectifs :

- Solidariser la classe autour d'un projet commun (sentiment d'appartenance, esprit de groupe);
- Apprendre à se débrouiller et à se responsabiliser;
- Favoriser le développement culturel des enfants;
- Motiver les élèves par une activité spéciale;



Ces activités sont importantes et nous y croyons; mais elles demandent beaucoup d'énergie, de temps et elles ne sont généralement pas gratuites. Elles nécessitent donc une excellente collaboration parents-enseignants. Les activités et sorties sont proposées par chacun des enseignants et elles doivent être approuvées par le conseil d'établissement de l'école. Toutefois, si une activité ne recevait pas l'approbation de 75% des parents de la classe, elle ne pourrait avoir lieu. Habituellement, une campagne de financement est organisée conjointement par les parents et l'école pour aider à défrayer le coût de ces activités.

INTERDICTION DE FUMER :

En conformité avec la loi sur le tabac et la politique sur l'interdiction de fumer Du Centre de services scolaire de Portneuf, il est interdit de fumer **en tout temps** sur les terrains de l'école de la Morelle.

PHOTOS ET VIDÉOS:

Lorsque vous faites l'inscription de votre enfant à l'école de la Morelle, vous êtes invités à remplir un document qui nous autorise à faire des photographies et des montages vidéo et à diffuser. Des photographies ou des enregistrements peuvent être pris par des élèves ou des parents lors de spectacles, de sorties ou d'activités éducatives. Soyez avisé que la diffusion de ces photographies ou enregistrements est interdite à moins d'obtenir le consentement des personnes concernées. L'utilisation non autorisée peut engager votre responsabilité. ***Cette autorisation sera valide pour toutes les années pendant lesquelles votre enfant fréquentera l'école de la Morelle de St-Ubalde. Il faut comprendre que nous ne pouvons pas gérer les demandes des parents à la pièce. Les parents doivent donc cocher oui ou non sur l'autorisation.***

FÊTES D'ENFANTS

Nous vous prions, si votre enfant a une fête, de transmettre les invitations aux autres élèves **en dehors du cadre de l'école**. De cette façon, cela évitera d'avoir des enfants qui se sentent mis à part dans la classe lorsque ceux-ci ne reçoivent pas de carte d'invitation. Merci de votre collaboration!

SERVICES A L'ÉLÈVE

L'ÉCOLE OFFRE DE NOMBREUX SERVICES POUR REpondre AUX BESOINS DES ÉLÈVES.

À l'école, les élèves reçoivent des services qui les aident à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur sentiment d'appartenance, leur créativité et leur initiative, tout en assurant leur sécurité. On les appelle les « services complémentaires » parce qu'ils sont complémentaires à l'enseignement. Ils sont offerts par des professionnels ou des techniciens qui sont rattachés à une ou plusieurs écoles selon les besoins des élèves.

ORTHOPEdagogie :

Pour les élèves en difficulté d'apprentissage, nous offrons de l'aide en orthopédagogie. Cette aide, en français ou en mathématiques, est généralement offerte à la demande du titulaire de l'élève.

- Parfois l'enfant est retiré de sa classe pour travailler seul avec l'orthopédagogue ;
- Parfois, l'orthopédagogue rencontre un groupe d'élèves ;
- Parfois, l'orthopédagogue intervient en classe avec l'enseignant(e).



À l'école, ce service est offert par Amélie Bracquemont et Faërie Gérin-Lajoie Ferland.

ÉdUCATION SPÉcialisée :

Une technicienne en éducation spécialisée rencontre les élèves en difficulté de comportement ou d'adaptation. Elle outille les élèves afin qu'ils puissent mieux gérer leur comportement.

En collaboration avec le personnel, elle organise également des activités de prévention dans les classes et dans l'école. Ce type d'activités s'adresse à tous les élèves. Les interventions de l'éducatrice se font parfois individuellement, mais la plupart du temps en petits groupes et dans les classes. C'est le rôle de Justine Bédard, Rosalie Lehouillier et Chantal Tessier.

PSYCHOLOGIE :

Un support en psychologie permet de :

- Conseiller les enseignants et les parents ;
- Évaluer et de diagnostiquer les enfants référés ;
- Fournir des informations pertinentes ;
- Proposer des interventions et des ressources appropriées.



Si votre enfant a besoin de cette aide, vous devrez l'autoriser en signant un formulaire à cet effet. Un suivi est toujours fait auprès des parents. Le service sera offert par Nicole Devault.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'INTERVENTION :

Le plan d'intervention est un outil de planification qui permet de mieux répondre aux besoins d'un enfant en difficulté d'apprentissage et/ou de comportement. Il suppose une étroite collaboration entre l'élève, les parents et tous les intervenants de l'école.

Pourquoi un plan d'intervention ?

- Pour faire le point sur la situation problématique ;
- Pour adapter les interventions aux besoins des jeunes ;
- Pour favoriser la complicité et la concertation école-famille.

Généralement, ce sont les parents ou les enseignants qui signalent une situation problématique. Les parents, l'enseignant et la direction discutent du problème. C'est à la direction que revient la décision d'ouvrir un plan d'intervention, de fixer une date de rencontre, de convoquer les personnes concernées et d'assurer un suivi. Lors d'un plan d'intervention:

- On étudie la situation ;
- On formule des objectifs et on identifie des moyens ;
- On répartit les responsabilités.

ORTHOPHONIE:

Alors que les enfants sont au préscolaire, un dépistage est fait par l'orthophoniste du centre de services. Lorsqu'un enfant présente des difficultés de langage, l'école en informe rapidement les parents et un suivi pour chaque élève ciblé est par la suite assuré. L'orthophoniste, Karine Bureau, évalue l'enfant et détermine les notions qui doivent être travaillées. Pour certaines situations, un support est apporté aux parents et il y a référence à un centre spécialisé. Une technicienne en stimulation du langage accompagne aussi l'orthophoniste dans le suivi des élèves au préscolaire 5 ans et au 1^{er} cycle. À notre école, c'est le rôle de Mélissa Roy.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE :

L'école bénéficie des services d'une infirmière, Cynthia Tessier, rattachée au Centre de Santé de Portneuf et qui œuvre en étroite collaboration avec le personnel de l'école. Son rôle comprend les activités suivantes : **prévention** des maladies et **promotion** de la santé par une éducation et un programme défini. Ce service de santé ne traite pas les maladies et n'est pas autorisé à distribuer des médicaments. La santé quotidienne de l'enfant demeure la responsabilité de ses parents.

Si votre enfant a un problème de santé, il est important de prévenir l'école. Les parents doivent obligatoirement avvertir l'école lorsque leur enfant est atteint d'une maladie contagieuse. Cela nous permet d'en informer les parents d'élèves qui ont été en contact avec votre enfant et d'éviter de propager la maladie.



MALADIES CONTAGIEUSES

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, **il est très important** d'en informer le secrétariat de votre école et de **préciser la nature de la maladie ou des symptômes**. Ces informations demeurent évidemment **confidentielles** mais celles-ci sont essentielles afin qu'une lettre de l'infirmière puisse être rapidement transmise aux élèves de la classe mais aussi aux personnes à risque de complications graves (personnes dont le système immunitaire est déficient, par exemple). Ceux-ci vous en seront reconnaissants! Également, il est important de vous rappeler de bien **respecter les délais avant de retourner votre enfant à l'école** s'il a été malade afin de s'assurer que celui-ci n'est plus contagieux à son retour en classe (ces détails sont mentionnés sur la lettre aux parents). Par exemple, un enfant qui présente des symptômes de **gastro-entérite** ne doit revenir en classe que **24 heures après la fin de ses symptômes**. **À titre d'exemple :** et un enfant qui a un diagnostic de streptocoque ne doit revenir que 24 heures après le début du traitement antibiotique.

Enfin, n'oubliez pas de rappeler à vos enfants que le simple lavage des mains et le fait de toujours tousser dans le pli du coude sont des moyens simples et efficaces de limiter la contagion!

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



Le service de garde « de la Gardinelle » répond aux besoins des familles de notre communauté. C'est un service de garde pour les élèves de 4 ans à la 6^e année qui fréquentent l'école et qui est ouvert les jours de classe et durant les journées pédagogiques. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Le matin :	7h à 8h
Le midi :	11h15-12h40
Après l'école :	15h05-17h30

Tous les parents utilisateurs reçoivent en début d'année les règles de régie interne qui expliquent en détail le fonctionnement du service.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Guylaine Rivard, responsable du service de garde : 418-277-2160 poste 2041 et grivard@cssportneuf.gouv.qc.ca

IMPORTANT

Lorsque votre enfant est absent ou qu'il y a un changement à l'horaire (l'endroit où votre enfant va sur l'heure du dîner ou après l'école) **vous devez aviser le service de garde en laissant un message sur la boîte vocale au 418-277-2160 poste 2041 ou par courriel à l'adresse suivante :**
grivard@cssportneuf.gouv.qc.ca

Lorsque c'est possible, nous vous suggérons d'envoyer également un message à l'enseignant pour rassurer votre enfant. **Merci de votre habituelle collaboration!**

DOSSIER DE VOTRE ENFANT

Il est de votre responsabilité d'informer l'école si les informations que nous avons concernant votre enfant changent au cours de l'année scolaire. Il est important de communiquer au secrétariat les changements concernant les numéros de téléphone, les personnes à rejoindre en cas d'urgence, l'endroit où votre enfant se fait garder le midi et le soir, etc.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également communiquer ces informations à la responsable.

DROIT DE RECOURS

Si toutefois vous êtes en désaccord avec une décision qui concerne votre enfant, vous pouvez nous en faire part sans crainte! Si la décision relève de l'enseignant, communiquez d'abord avec lui et exprimez votre point de vue. Si votre désaccord persiste ou si la décision relève de la direction de l'école, n'hésitez pas non plus à exprimer votre opinion.

S'il arrive que vous soyez encore insatisfait après ces démarches, vous pouvez communiquer avec la secrétaire générale du Centre de services scolaire de Portneuf, madame Marie-Claude Gignac, en téléphonant au 418-285-2600 poste 5027. Elle étudiera la situation et pourra vous guider objectivement.

C'est votre droit!



HORAIRE DES SPÉCIALISTES 2023-2024

	jr 1	jr 2	jr 3	jr 4	jr 5	jr 6	jr 7	jr 8	jr 9
Musique			5 ^e -6 ^e 9h07 à 10h01 2 ^e -3 ^e 10h21 à 11h15 3 ^e – 4 ^e 12h40 à 13h34 1 ^{re} -2 ^e 14h11 à 15h05					1 ^{re} -2 ^e 9h07 à 10h01 3 ^e -4 ^e 10h21 à 11h15 2 ^e -3 ^e 12h40 à 13h34 5 ^e -6 ^e 14h11 à 15h05	
Anglais	1 ^{re} – 2 ^e 9h07 à 10h01 3 ^e -4 ^e 10h21 à 11h15 2 ^e -3 ^e 12h40 à 13h34 5 ^e -6 ^e 14h11 à 15h05				5 ^e -6 ^e 9h07 à 10h01 2 ^e -3 ^e 10h21 à 11h15 1 ^{re} -2 ^e 12h40 à 13h34 3 ^e -4 ^e 14h11 à 15h05		5 ^e -6 ^e 8h00 à 8h54 3 ^e -4 ^e 9h07 à 10h01 2 ^e -3 ^e 10h21 à 11h15		
Éduc. physique et à la santé		Prés. 5 ans 8h à 8h54 Prés. 4 ans 9h07 à 10h01 1 ^{re} -2 ^e 10h21 à 11h15 3 ^e -4 ^e 12h40 à 13h34 2 ^e -3 ^e 14h11 à 15h05		2 ^e -3 ^e 9h07 à 10h01 5 ^e -6 ^e 10h21 à 11h15 3 ^e -4 ^e 12h40 à 13h34 1 ^{re} – 2 ^e 14h11 à 15h05		Prés. 5 ans 8h à 8h54 1 ^{re} -2 ^e 9h07 à 10h01 Prés. 4 ans 10h21 à 11h15 3 ^e -4 ^e 12h40 à 13h34 5 ^e -6 ^e 14h11 à 15h05		Prés. 5 ans 8h à 8h54 1 ^{re} -2 ^e 10h21 à 11h15 5 ^e -6 ^e 12h57 à 13h51 2 ^e – 3 ^e 14h11 à 15h05	Prés. 4 ans 8h à 8h54 2 ^e -3 ^e 9h07 à 10h01 1 ^{re} -2 ^e 10h21 à 11h15 5 ^e -6 ^e 12h40 à 13h34 3 ^e -4 ^e 14h11 à 15h05
Orthopédagogie	AM	AM et PM	AM et PM	AM ET PM	AM	AM	AM	AM et PM	
Psychomotricité Prés. 5 ans Prés. 4 ans			Prés. 5 ans 12h40 à 13h34 Prés. 4 ans 14h11 à 15h05	Prés. 5 ans 8h à 8h54	Prés. 4 ans 14h11 à 15h05		Prés. 5 ans 14h11 à 15h05	Prés. 4 ans 9h07 à 10h01	



Juillet 2023						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août 2023						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Janvier 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Mars 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai 2024						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2024						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LÉGENDE

- Congé pour tout le personnel
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant
- Journée pédagogique
- Journée pédagogique flottante

Début des cours pour les élèves : 29 août 2023
 Fin des cours pour les élèves : 20 juin 2024

Centre de services scolaire de Portneuf
Québec

* Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant: 26 avril, 10 mai et 3 mai.

Service du secrétariat général et des communications

Donnacona, le 14 septembre 2022

À tous les parents d'élèves du Centre de services scolaire de Portneuf

Objet : Assurance responsabilité civile

Chers parents,

À titre informatif, nous tenons à vous faire quelques précisions concernant l'assurance responsabilité civile du Centre de services scolaire de Portneuf.

Cette dernière permet une indemnisation aux parents ou à l'élève adulte lors d'un accident au cours duquel l'école ou le Centre de services scolaire serait tenu responsable. Dans le contraire où l'accident ne serait pas attribuable à une faute commise par l'école ou le Centre de services scolaire, le parent ou l'élève adulte devra assumer les frais relatifs aux soins médicaux et paramédicaux incluant les frais d'ambulance (exemples: bris de lunettes, frais dentaires et autres). Par conséquent, nous suggérons aux parents et aux élèves adultes de souscrire, si ce n'est déjà fait, à une assurance qui vous assurera une protection financière en cas d'accident.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat général pour tout renseignement complémentaire au 418-285-2600, poste 5027.

Veillez agréer, chers parents, mes salutations distinguées.

La directrice du Service du secrétariat général
et des communications, par intérim



Marie-Claude Gignac
MCG/nt

310, rue de l'Église
Donnacona (Québec) G3M 1Z8
Téléphone : 418 285-2600
Télécopieur 418 285-5198
www.cssportneuf.gouv.qc.ca

Chers parents,

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé que l'éducation à la sexualité sera offerte par toutes les écoles primaires dès la rentrée scolaire 2018. Les élèves recevront de 5 à 15 heures d'éducation à la sexualité à partir de l'année scolaire 2018-2019. Ces apprentissages viseront les élèves du préscolaire à la 5^e secondaire.

L'école a une responsabilité en matière d'éducation à la sexualité depuis près de 40 ans au Québec :

- des années 1980 à 2000 : le cours Formation personnelle et sociale était donné par les enseignants;
- depuis le début des années 2000 : l'éducation à la sexualité se faisait lors d'interventions variées par des enseignants et des professionnels de l'école.

L'éducation à la sexualité à l'école se poursuit donc avec le déploiement d'apprentissages précis pour chacune des années scolaires.

L'éducation à la sexualité est importante pour le développement harmonieux des enfants. Les apprentissages tiendront aussi compte de réalités contemporaines, telles que l'accès facile à des images et des messages sur la sexualité dans l'espace public et l'utilisation des réseaux sociaux.

Les apprentissages déterminés par le Ministère tiennent compte de l'âge et du développement des élèves et respectent les recommandations d'experts comme l'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO. L'éducation à la sexualité sera offerte par le personnel scolaire, avec la collaboration de certains partenaires choisis par l'école (réseau de la santé, organismes communautaires).

Différents thèmes seront abordés avec les élèves, selon les années :

- **Globalité de la sexualité** : la sexualité au cœur de l'identité de chaque personne; les dimensions de la sexualité : physique, psychologique, affective, socioculturelle, etc.
- **Croissance sexuelle humaine et image corporelle** : connaître son corps, l'apprécier et en prendre soin; comprendre la puberté.
- **Identité, rôles et stéréotypes sexuels, et normes sociales** : l'expression de la masculinité et de la féminité, l'importance de pouvoir s'exprimer librement au-delà des stéréotypes.
- **Vie affective et amoureuse** : l'amitié, l'expression des sentiments, les sentiments naissant à la puberté, etc.
- **Prévention des agressions sexuelles** : les règles de sécurité, les façons de se protéger, l'importance de parler à un adulte pour dénoncer une agression sexuelle.
- **Grossesse et naissance** : la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde, le phénomène de la naissance, les étapes de développement du fœtus dans l'utérus.

L'école et la famille ont des rôles complémentaires en éducation à la sexualité. Cette complémentarité renforce et optimise les actions de chacun. Soyez assurés, chers parents, de la grande importance que l'équipe-école accorde au bon développement de chacun des élèves.

Pour en savoir plus, consultez le www.education.gouv.qc.ca/education-a-la-sexualite.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Josianne Matte,
Directrice